



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

FERMETURE DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE

Du lundi 24 Juillet 2017 20H00
au mercredi 16 Août 2017 9H00

Reprise des permanences des Commissions
le mercredi 16 Août 2017 à partir de 14H00

**PROCHAIN PV
LE JEUDI 17 AOUT 2017**





PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Secrétaire Général : François LOPEZ - Secrétaire Général Adjoint : Serge GOURDAIN

Présents : Serge GOURDAIN

➡ NOS PEINES

Nous apprenons ce jour le décès du jeune U15 Kais TAHLAITI du club de l'AS VENISSIEUX MINGUETTES. Le District de Lyon et du Rhône présente ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches, et au club de l'AS VENISSIEUX MINGUETTES.

➡ INORMATION AUX CLUBS

Le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football a validé la demande du club de LIERGUES.

L'Assemblée Générale d'été (fin de saison 2017/2018) du DLR sera organisée par le club de LIERGUES le samedi 16 juin 2018.

Règlement Sportif du DLR

Article 4.09 des RS du DLR « CHAMPIONNAT U19 » (Article 153 alinéa 2 des RG de la FFF)

« *Dès la saison 2017 / 2018, un club pourra aligner quatre (4) joueurs U20 dans son équipe ou ses équipes U19 évoluant dans notre championnat ou coupe de District (voté favorablement par les clubs lors de l'AG du 17 juin 2017 à Larajasse) (Pour information cette disposition ne s'applique pas au niveau Fédéral, au niveau Ligue et Coupe Gambardella).*

Les joueurs U20 qui jouent en Séniors peuvent compléter les équipes U19 de leur club sans observer l'article 10 des RS du DLR.

Le joueur U20 suspendu ne peut être aligné avec une équipe (U19 ou Séniors) tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière (article 16 alinéa 5 des RS du DLR et article 226 des RG de la FFF)

➡ DEMANDE DE CANDIDATURE POUR UNE COMMISSION DISTRICT

Mr GUISSI Mustapha
Mr LARIBI Abderazak-Hadi
Mr MARTIN Saïd
Mr Noris Christophe
Mr SIMONETTI Alexandre
Mr VARTANIAN Thomas

➡ COURRIER RECU

Carte postale de la famille SINA Lucien en séjour en Gironde, remerciements.



PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Présents : Michel BLANCHARD - Franck BALANDRAS

RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2016/2017

Les relevés n°4 ont été envoyés le 11/05/17 et étaient à régler au plus tard le 06/06/17. Les Clubs ci-dessous ne sont pas à jour de règlement. De ce fait la saisie des demandes de licences a été bloquée sur Footclubs depuis le 04/07/17 et jusqu'à régularisation.

Clubs Libres

525630 ANTILLAIS DE VILLEURBANNE FC
541676 COMORIENS DE LYON F.C
552404 CONFLUENCE AS

Clubs Futsal

563696 FC PONT EVEQUE

RELEVES DE COMPTE N°5 SAISON 2016/2017

Le relevé n°5 qui solde la saison a été envoyé ce jour (le 20/07/17) aux trésoriers des clubs. Il est à régler au 24/08/17.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03
cddrfa@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Présents : Christophe MORCILLO

Consultant : Jean-Claude LEFRANC

CLUBS EN INFRACTION

Considérant la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage (PV du 13/07/2017) de retirer monsieur ANDALOUSSI Samir de la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs au regard de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage, la Commission du Statut de l'Arbitrage retire le club de CS LA VERPILLIERE de la liste des clubs en infraction au regard du statut et le rétablit donc dans ses droits vis-à-vis de celui-ci.

MUTATIONS ET DEMISSIONS D'ARBITRES

La Commission autorise les mutations suivantes :

NOM	PRENOM	CLUB QUITTE	NOUVEAU CLUB
HASSEINE	BRAHIM	SC CALUIRE	UGA DECINES
TEMIMI	RAMI	SC CALUIRE	UGA DECINES



PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

La Commission prend note des démissions de leur club des arbitres suivants et/ou des lettres de sortie transmises par les clubs quittés :

NOM	PRENOM	CLUB QUITTE	LETTRE DE DEMISSION	LETTRE DE SORTIE
GIANDOMINCO	ANTHONY	CASCOL	X	

La Commission prend note du courrier de monsieur Cédric MEAUDRE selon lequel sa demande de licence pour la saison 2017-2018 sera effectuée par le club de MDA Foot, après avoir officié durant 2 années en tant qu'arbitre indépendant.

COMMISSION CDIP

Tél 04 72 76 01 03
cdip@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Co-Présidents : François LOPEZ et Serge GOURDAIN Présents : Serge GOURDAIN

SOUS COMMISSION COMMUNICATION

Règlement Sportif du DLR

Article 4.09 des RS du DLR « CHAMPIONNAT U19 » « LICENCIES U20 »

(Article 153 alinéa 2 des RG de la FFF)

« Dès la saison 2017 / 2018, un club pourra aligner quatre (4) joueurs U20 dans son équipe ou ses équipes U19 évoluant dans notre championnat ou coupe de District (voté favorablement par les clubs lors de l'AG du 17 juin 2017 à Larajasse)

(Pour information cette disposition ne s'applique pas au niveau Fédéral, au niveau Ligue et Coupe Gambardella).

Les joueurs U20 qui jouent en Séniors peuvent compléter les équipes U19 de leur club sans observer l'article 10 des RS du DLR.

Le joueur U20 suspendu ne peut être aligné avec une équipe (U19 ou Séniors) tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière (article 16 alinéa 5 des RS du DLR et article 226 des RG de la FFF)

LICENCES : NOUVEAUTES SAISON 2017/2018

Nous vous rappelons que des **nouveautés importantes pour les licences** seront mises en place dès la saison prochaine concernant :

- Le certificat médical
- La dématérialisation du support de licence
- Les demandes de licence

Un kit de communication a été envoyé par la FFF à tous les Clubs comprenant :

Un document présentant la réforme du certificat médical

Une vidéo présentant la dématérialisation du support de licence

Une vidéo présentant la dématérialisation de la demande de licence

Ces modifications sont importantes dans la procédure d'établissement des licences.

Nous vous conseillons vivement de bien consulter les documents ci-dessus en vous rendant sur le site du District de Lyon et du Rhône de Football.

Le DLR se félicite de la désignation de la **ville de Lyon (Parc OL)** comme un des sites hôtes de la **Coupe du Monde Féminine 2019**.



➡ SOUS COMMISSION : PARTENARIAT / SPONSORING / MECENAT

Présidente Déléguée : Florence Puech

Membres du CD : Pascal Parent – Arsène Meyer – Serge Gourdain – Roland Brouat – Saïd Intidam - François Lopez

Membres : Anne Lise Richard – Patrice Echinard – Paul Morales – Patrice Malatray

Prochaine réunion : Lundi 18 septembre 2017 à 18h30 (Au DLR petite salle de réunion de l'étage).

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Présidente : Martine GRANOTTIER **Vice-Président** : Arsène MEYER **Responsable suivi** : HERVE BAUDOUX

(Représentant des clubs) **Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET –

Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN **Représentant des commissions** : Sylvain RICHARD -

Thierry PESTRITTO - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD - Michel GREGOIS

AUDITION DU 17/07

AS VALSONNE : présence de la Présidente, du vice-président et d'un dirigeant et présence de Arsène MEYER Président délégué, Bernard COURRIER Président de la commission sportive et Martine GRANOTTIER Présidente de la commission PSEM. Attendu que ce dossier a été confié par le comité directeur du 3 juillet à Arsène MEYER Président délégué, c'est donc à lui qu'appartient la gestion de ce conflit. Après discussion entre les 2 parties le président délégué Arsène MEYER, la commission PSEM et la commission sportive décident :

- Attendu que le club de Valsonne a présenté un arbitre certes tardivement mais qui a été retenu par la commission mutation des arbitres,

- Attendu qu'au niveau de la ligue AUVERGNE RHONE ALPES il y a de forte chance qu'à l'avenir les 2 dernières séries puissent bénéficier de dérogation,

- Attendu que sportivement le club de Valsonne a gagné sur le terrain le droit de monter,

- Attendu que le club de Valsonne reconnaît que les divers épanchements dans la presse et dans les réseaux sociaux sont pour le moins regrettables,

Il a été décidé ce qui suit :

Le club est autorisé à monter de 3^{ème} division (D5) à la 2^{ème} division (D4) ce pour la saison 2017/2018,

Le club de Valsonne devra accepter la place libre dans l'une des poules sans pouvoir prétendre à quelconque arrangement géographique.

La commission PSEM prend note des efforts que le club va faire pour le recrutement d'arbitres jeunes et seniors.



PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 13 juillet 2017

DOSSIER N° AD 15

APPEL DE F.C. PAYS VIENNOIS ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 23/06/2017

DATE DU MATCH : 20/05/2017

CATEGORIE : U19 - D3 (1ère Division) - POULE B

CLUBS : FEYZIN C. BELLE ETOILE 1 / F.C. PAYS VIENNOIS 1

Voir notification dans Footclubs

COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24
technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Président : Farid DJEBAR - **Membres :** Sylvain RICHARD (CTD Coordonnateur - 06 22 46 60 11) - Benoît SUBRIN (CTD - 06 98 70 23 49) - Rémi PELOUX (CDFA - 06 99 21 88 03) - Jérôme HERNANDEZ (Educateur Sportif - 06 84 99 97 82) - Lisa EUSTACHE (Educatrice Sportive - 06 67 55 15 72) - **Secrétaire :** Khadija NAIT (04 72 76 01 24)

ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

Niveau de reconnaissance pour les saisons 2017 -2019 :

OR : FC Lyon, Chassieu Décines, Olympique Lyonnais et Villefranche

ARGENT : USEL, Genas et Caluire Foot Féminin 19368

BRONZE : Chazay et Belleville



PROGRAMME DE FORMATIONS DE CADRES SAISON 2017/2018

Certification CFF1, CFF2 et CFF3 de « rattrapage » : Le Vendredi 22 Septembre 2017 (Gerland)

Module U7 : Le Dimanche 15 octobre 2017 (lieu à définir)

Module U9 : Samedi 21 et Dimanche 22 octobre 2017 (Heyrieux et Villefranche)

Module U11 : Samedi 6 et Dimanche 7 janvier 2018 (Heyrieux et un deuxième site à définir)

Modules U9 « mineurs » : Lundi 30 et Mardi 31 octobre 2017 (lieu à définir)
Mardi 17 et Mercredi 18 avril 2018 (Gerland)

Module U11 « mineurs » : Jeudi 19 et Vendredi 20 avril 2018 (Gerland)

CFF1 (formation initiale) :

Du Mardi 24 au Vendredi 27 octobre 2017 + **Certification le Jeudi 18 janvier 2018** (Gerland)

Du Mardi 19 au Vendredi 22 décembre 2017+ **Certification le Jeudi 15 mars 2018** (Gerland)

Du Mardi 13 au Vendredi 16 février 2018 + **Certification le Jeudi 17 mai 2018** (Gerland)

Du Mardi 10 au Vendredi 13 avril 2018 + **Certification le Mardi 19 juin 2018** (Gerland)

Module U13 : Samedi 21 et Dimanche 22 octobre 2017 (lieu à définir)

Module U15 : Samedi 6 et Dimanche 7 janvier 2018 (lieu à définir)

Certification « formations modulaires » (CFF1 /CFF2) : Jeudi 26 avril 2018 (Gerland)

CFF2 (formation initiale) :

Du Mardi 24 au Vendredi 27 octobre 2017 (St Genis Laval) + **Certification le Mardi 16 janvier**

Du Mardi 13 au Vendredi 16 février 2018 (Saint Genis Laval) + **Certification le Mardi 22 mai**

Du Mardi 27 au Vendredi 30 mars 2018 (Duerne) + **Certification le Jeudi 21 juin 2018**

CFF3 (formation initiale) :

Du Mardi 24 au Vendredi 27 octobre 2017 (St Genis Laval) + **Certification le Mardi 16 janvier**

Du Mardi 20 au Vendredi 23 février 2018 (Saint Genis Laval) + **Certification Vendredi 25 mai**

Du Mardi 3 au Vendredi 6 avril 2018 (Duerne) + **Certification le Jeudi 21 juin 2018**

CFF4 (formation initiale) : Du Mardi 26 au Vendredi 29 septembre 2017 + **Certification le Mercredi 30 mai 2018**

Futsal « Découverte » : Jeudi 21 et Vendredi 22 septembre 2017 (19h 23h / lieu à définir)

Module « GB » : Jeudi 12 et Vendredi 13 avril 2018 (St Genis Laval)

Formation « Responsable Technique » : Jeudi 12 et Vendredi 13 avril 2018 (Gerland)

CFF1/2 « STAPS » (formation initiale) :

Du Mardi 4 au Vendredi 7 septembre 2017 (La Doua) + **certification le 28 et 29 mai 2018**

Du Lundi 8 au Jeudi 11 janvier 2018 (La Doua) + **certification le 28 et 29 mai 2018**

CFF3 « STAPS » (formation initiale) : Du Lundi 8 au Mercredi 10 janvier 2018 (La Doua) + **certification le 28 et 29 mai 2018**

CFF4 « STAPS » : Jeudi 2 et Vendredi 3 novembre + 11 Janvier 2018 + **certification le Mercredi 30 Mai**

STAGE DEPARTEMENTAL U15

Le stage des U15 se déroulera du Mercredi 30 Août au Vendredi 1^{er} Septembre 2017 à St Genis Laval. Les convocations ont été envoyées aux joueurs retenus et une copie à leur club.

FICHE CLUBS

Pour cette nouvelle saison 2017-2018, nous demandons à nos clubs ayant au moins une équipe de jeunes de **renseigner sur Footclubs leur équipe technique avant le Vendredi 22 Septembre 2017** afin de faciliter la communication avec le District et entre les clubs.

Cette démarche remplace la fiche technique qui était demandée les saisons précédentes (procédure envoyée aux clubs).



PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN.

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47, Gilbert BOUTEYRE 06.17.86.17.96

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, à compter de la saison prochaine, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS seront prises en compte.

ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Conformément aux articles 6 et 17 des règlements sportifs et généraux du District du Rhône, nous vous rappelons que, pour pouvoir jouer en nocturne, il faut obligatoirement fournir au District (Commission Sportive) une attestation d'éclairage de 150 LUX qui correspond à l'actuel niveau 5 de la F.F.F. C'est ce que nous appelons un éclairage agréé par le DISTRICT. Cette attestation est demandée par le club à sa Mairie qui certifie que l'éclairage est au minimum de 150 lux. Dans le cas où vous souhaitez que des équipes de votre club jouent en nocturne, nous vous invitons à nous faire parvenir au plus vite cette attestation. Vous trouverez la fiche d'attestation d'éclairage sur le site du DLR dans les documents de la commission sportive et compétitions à télécharger.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2016/2017 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.



PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Présents : Mme CHAUVOT, Mr CATHELAND

Excusées : Mmes DI RIENZO, PLATROZ, PUECH, VERGUET.

➡ INFO REUNION DE DEBUT DE SAISON

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017 9 heures à 12 heures au district de Lyon et du Rhône de Football.

Pour tous les clubs ayant engagé une équipe en championnat Séniors / U18F / U15F (facultatif pour le football d'animation) un représentant par club suffi mais **est obligatoire**.

Tout club absent sera amendé de 124€.

➡ SENIORS A 11

SAISON 2017-2018 SENIORS A 11 : Réunion début de saison le **samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**. Au District de Lyon et du Rhône. **Réunion obligatoire pour les responsables (Educateur, Dirigeant)**.

CLUB NON PRESENT = CLUB AMENDE de 124€.

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement d'une équipe séniors à 11 **le samedi 26 août 2017**. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

Début du Championnat le **17 septembre 2017**. Quota par rencontres 2 joueuses U18F (2000), 1joueuse U17F (2001)

➡ SENIORS A 8

SAISON 2017-2018 SENIORS A 8 : Réunion début de saison le **samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**. Au District de Lyon et du Rhône. **Réunion obligatoire pour les responsables (Educateur, Dirigeant)**.

CLUB NON PRESENT = CLUB AMENDE de 124€.

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement d'une équipe séniors à 8 **le dimanche le 10 septembre 2017**. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

Début du Championnat le **24 septembre 2017**. Quota par rencontres 2 joueuses U18F (2000), 1joueuse U17F (2001)

➡ U18F

SAISON 2017-2018 U18F à 8 ou à 11 : Réunion début de saison le **samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**. Au District de Lyon et du Rhône. **Réunion obligatoire pour les responsables (Educateur, Dirigeant)**.

CLUB NON PRESENT = CLUB AMENDE de 124€.

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement d'une équipe U18F à 8 ou à 11 **le vendredi 15 septembre 2017**. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

Début du Championnat le **samedi 01 Octobre ou dimanche 02 Octobre 2017**.

Catégories d'âges autorisées U18 (2000), U17 (2001), U16 (2002), 3 joueuses U15 (2003)

➡ U15F

SAISON 2017-2018 U15F à 8 : Réunion début de saison le **samedi 23 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures**. Au District de Lyon et du Rhône. **Réunion obligatoire pour les responsables (Educateur, Dirigeant)**.

CLUB NON PRESENT = CLUB AMENDE de 124€.

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement d'une équipe U15F à 8 **le vendredi 15 septembre 2017**. Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

Début du Championnat le **samedi 01 Octobre ou dimanche 02 Octobre 2017**.



PV 349 DU JEUDI 20 JUILLET 2017

Catégories d'âges autorisées U15 (2003), U17 (2001), U14 (2004), 3 joueuses U13 (2005)

➡ U13F A 8

PES : le 21 Octobre 2017 sont concernées les U14F et U13F

Recherche un site avec 2 terrain sur la journée contacter Lisa Eustache leustache@lyon-rhone.fff.fr

➡ U11F U9F U7F

PRATIQUE : Championnat garçons dans les groupements.

RENTREE DU FOOT : Samedi 30 septembre ou Dimanche 1^{er} Octobre

Recherche un site avec 2 terrain sur la journée contacter Lisa Eustache leustache@lyon-rhone.fff.fr

➡ COUPE DE FRANCE FEMININE

ENGAGEMENT: Les clubs peuvent dès à présents s'inscrire en coupe de France Féminine pour la saison 2017/2018 sur FootClubs. Soyez nombreux à le faire avant le 1^{er} Août afin d'avoir un maximum de qualifiés au 1^{er} tour fédéral, les inscriptions seront toujours possible après cette date jusqu'à début septembre, la date limite vous sera précisée ultérieurement.

1^{er} Tour : le 24 septembre 2017.

➡ ARBITRES CAPACITAIRES 2017/2018

Formation le jeudi 7 septembre 2017 à 18h30 au district de Lyon et du Rhône de Football : ce temps est consacré aux lois du jeu. Réunion animée par le CDFA Jean Claude LEFRANC.

Pour Participer, il faudra remplir un bulletin d'inscription à renvoyer début septembre.

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission présents : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Roland BROUAT, Mme Rose-lyne ROS, M. Jacques ROS, Mme Annie ROS

Les mails ne doivent pas être adressés aux membres de la commission, mais seulement à l'adresse suivante : futsal@lyon-rhone.fff.fr

Lors de vos correspondances avec la commission, il est **impératif** de préciser le nom du club, la division et la rencontre objet de la demande.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES

Réunion sécurité des clubs Futsal, le mardi 5 septembre 2017, présence **OBLIGATOIRE** de tous les clubs.



➡ CHAMPIONNATS

D1 (ex Excellence) : FC VAULX EN VELIN 1 remplace exempt

D3 (ex 1^{ère} Division) poule B : FC LIMONEST 2 remplace exempt

Les calendriers actualisés sont disponibles sur notre site internet.

➡ COUPE DU RHONE FUTSAL JEUNES ET FEMININES

Les clubs souhaitant s'inscrire pour les coupes de Lyon et du Rhône Futsal **U13,U15F, U15, U18F, U18, et Séniors F** peuvent dès maintenant le faire via Footclubs.

Les inscriptions sont limitées à 1 équipe par catégorie par club.

Prochaine permanence le mercredi 16 août à 17h.

La commission Futsal vous souhaite de bonnes vacances